

Paris, le 04/12/2025

Urgence sociale : vers un droit aux produits de première nécessité

Colloque – 18 décembre 2025

Organisé par l'Agence du Don en Nature (ADN), en partenariat avec l'INSEE, l'Université de Lille, le CREST, l'Université Paris Dauphine-PSL, l'Uncas, ATD Quart Monde et La Fabrique Écologique.

Les acteurs de la solidarité, les chercheurs, les institutions publiques et les élus se réuniront le jeudi 18 décembre 2025, à l'Assemblée Nationale pour un colloque consacré à la précarité matérielle, en forte progression en France et encore trop peu reconnue dans les politiques publiques. Ce colloque sera parrainé par Boris Tavernier, député de l'Assemblée nationale et se conclura par une intervention d'Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Nous invitons la presse à assister à cette journée de travaux.

Informations pratiques :

Le colloque aura lieu jeudi 18 décembre 2025, de 9h00 à 12h30.

📍 Assemblée Nationale (9ème bureau) - 126 rue de l'Université, Paris 7e.

Une conférence de presse suivra à 12h (accréditation obligatoire) - L'entrée se fera par le 33 quai d'Orsay, Paris 7e.

Une urgence sociale majeure : la précarité matérielle progresse en France.

Ne pas pouvoir se laver correctement, s'habiller dignement, équiper son logement ou fournir des fournitures scolaires essentielles : cette réalité, autrefois considérée comme marginale, touche désormais des millions de personnes en France. Selon l'INSEE, 14 % des Français – soit 9 millions de personnes – souffrent de privation matérielle et sociale, un niveau record depuis dix ans (étude réalisée en 2022).

Cette précarité touche désormais des profils diversifiés :

- les familles monoparentales, particulièrement exposées, représentent près de la moitié des ménages concernés,
- les travailleurs précaires, les jeunes et les étudiants figurent parmi les nouveaux profils touchés,
- environ 3 millions de personnes dépendent désormais d'une aide matérielle ou alimentaire pour faire face aux dépenses du quotidien.

La flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires a entraîné un report massif des dépenses sur les biens essentiels hors alimentation. Résultat : 1 Français sur 6 renonce régulièrement à des produits de première nécessité : vêtements, produits d'hygiène, petits équipements, fournitures scolaires.

Vers une reconnaissance légale d'un "droit aux produits essentiels"

Ce colloque a pour ambition de nourrir le débat national et d'apporter des éléments scientifiques, sociologiques et institutionnels pour éclairer les travaux législatifs en cours. En effet, au Parlement, les travaux s'accélèrent : une proposition de loi transpartisane en cours de finalisation, vise à reconnaître un droit effectif aux produits de première nécessité, sur le modèle de la loi de 2018 consacré à l'aide alimentaire. Les objectifs :

- définir juridiquement la précarité matérielle,
- inscrire dans la loi un accès digne et normal aux biens essentiels : hygiène, vêtements, petit équipement, fournitures scolaires...
- mobiliser l'ensemble des acteurs : État, collectivités, associations, entreprises...

« Se laver, se chauffer, s'habiller ou étudier ne doivent pas devenir des luxes », insistent les porteurs du projet.

« La solidarité ne peut se réduire aux restes. Elle doit garantir l'accès normal aux produits courants de qualité ».

A propos de l'Agence du Don en Nature

Depuis 2008, l'Agence du Don en Nature lutte contre la précarité matérielle par la collecte de produits neufs non-alimentaires auprès d'entreprises et leur redistribution à des associations œuvrant auprès de populations en situation de précarité (épiceries sociales et solidaires, établissements de la protection de l'enfance, centres d'hébergement, accueils de jour, etc.). En 2024, 9 millions de produits (hygiène, puériculture, entretien, vêtements, fournitures, jouets, articles d'équipement de la maison, etc.) ont été distribués à plus de 1 300 associations partout en France. <https://www.adnfrance.org/>

Contact presse

Pour toute demande presse ou d'interview, contactez-nous :

Jessica Masson - 06 85 77 13 38 - jessica.masson@adnfrance.org

Alissia Nono - 06 38 20 50 32 - alissia.nono@gmail.com

Pour participer au colloque et/ou à la conférence de presse, merci de demander votre accréditation.